

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 29 avril 2014 à 20 h 30

Présent(e)s : ALEXANDER Elizabeth, BOURGADE Nicolas, BROUILLEAUD Marie-Agnès,
DOUGHTY Richard, CUISSET Guy, HURE Armelle, PEDRENO Armelle, VERGNOL
Patrick, WAUQUIER Anne

Absent(e)s excusé(s) : DE CERVAL Hubert (Procuration à Guy CUISSET),
BOUCHENEZ Christelle (Procuration à Armelle HURE)

Invitée : COLORADO Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : WAUQUIER Anne

ORDRE DU JOUR

- Délégués SIAS
- Vote compte administratif 2013
- Affectation des résultats 2013
- Approbation des comptes de gestion 2013
- Vote des taxes 2014
- Vote du budget 2014

Délégués SIAS

Réf délibération : 2014/17 acte 5.5

Candidats au SIAS : A. Huré ; C. Bouchenez

Elus à l'unanimité : A. Huré, C. Bouchenez – suppléant : N. Bourgade
Un second suppléant restera à élire.

Vote compte administratif 2013

a-budget bar restaurant

résultat 2013 : 12661,41 Euro

Total : 30626,50 Euro à reporter sur 2014

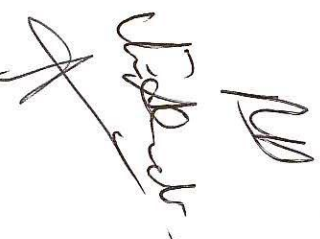
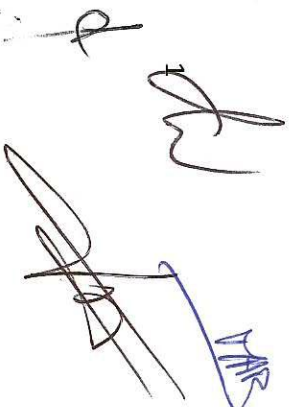
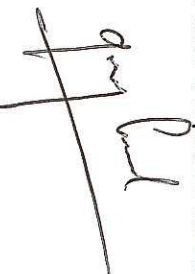
b-budget assainissement

Résultat fonctionnement 2013 - 8686,53 Euro

Résultat investissements 2013- 13394,63 Euro

Déficit total 2013 de 22181,16 Euro

Total : -758,59 Euro à reporter sur 2014



c-budget principal

Résultat fonctionnement 2013 : 97707 Euro
Résultat investissements 2013 : - 167007,48 Euro
Déficit total 2013 de 69299,97 Euro
Résultat total de 103713,92 Euro à reporter sur 2014

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

Affectation des résultats 2013

Réf délibération : 2014/18 acte 7.1

L'affectation des résultats 2013 est approuvée à l'unanimité

Approbation comptes de gestion 2013

Réf délibération : 2014/19 acte 7.1

Les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité

Vote des taxes 2014

Réf délibération : 2014/20 acte 7.2

Proposition : pas d'augmentation de la part communale des taux d'imposition : maintien des taux d'imposition communaux 2014 aux valeurs des taux de référence de 2013, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,91
Taxe foncière (bâti) : 11,45
Taxe foncière (non bâti) : 44,00
CFE : 15,18

Résultat du vote des taux d'imposition des taxes :

Ces taux d'imposition communaux 2014 des taxes directes locales sont approuvés à l'unanimité.

Vote du budget 2014

Etape 1 : vote des subventions aux associations - Réf délibération : 2014/21 acte 7.5

ACPG MONESTIER	120
AM CHASSEURS MONESTIER	1 000
AS MONESTIER SAUSSIGNAC	1 900
PAR TOUT ART TISSE	450
COLLECTIF DES PLOUCS	400
IN VINO VERITAS	800
SYNDICAT D'INITIATIVE CEP	500
	2



SOLIA	1 600
ATOUT COEUR AVEC SIGOULES	100
TYGER GYM INTERNATIONAL	500
TREFLE GARDONNAIS	100
ECOLE DU RPI	1 300
L'AMITIE CLUB INTERCOMMUNAL	200

Les subventions 2013 suivantes n'ont pas été reconduites :

Croix rouge Française, Papillons blancs, SPA, Institut Bergonié.

Etape 2 Vote des Budgets.

a-budget annexe bar restaurant

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	30 626,50 €
Investissement avec opération d'ordre :	28 894,64 €

Dépenses section de fonctionnement : 30 626,50 €

- N.B. En titres annulés il est budgété 10 126,50 €
 - Recettes section de fonctionnement : 30 626,50 € (pas de nouvelles recettes autres que celles de 2013)
- Dépenses section investissement : 10 500 €
- N.B. 9 500 Euro budgétés en investissement (bâtiment ou matériel).
- Recettes section investissements: 10 500 €
- N.B. Pas d'emprunts courant sur ce budget annexe.

Résultat du vote du budget annexe bar restaurant :

Le budget annexe bar restaurant est voté à l'unanimité.

b-budget annexe assainissement

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	60 573,00 €
Investissement avec opération d'ordre :	44 923,65 €

Dépenses section d'exploitation : 60 573 €

Recettes section d'exploitation : 60 573 €

Dépenses section investissements : 44 923,65 €

Recettes section investissements : 44 923,65 €

(12 505,65 Euro en immobilisations corporelles budgétées)

Ce budget annexe est régulièrement déficitaire et doit être équilibré par le virement de 17 060 € du budget principal. Les pistes seront à étudier par la commission Technique.

Résultat du vote du budget annexe assainissement :

Le budget annexe assainissement est voté à l'unanimité.

3

THES

W

REARD

c-budget principal

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	464 108,92 €
Investissement avec opération d'ordre :	379 240,23 €

Dépenses section de fonctionnement : 464 108,92 € hors subventions

Chapitre 011 Charges à caractère général : 107 150 €

N.B. 1200 Euro budgétés (dûs à P. Daulhiac)

Fêtes et Cérémonies : budget monté à 5 000 € (cf. point suivant sur les indemnités)

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés 145 650 €

Atténuations de produits (FNGIR) : 51 624 €

Autres charges de gestion courante : 43 104 €

N.B. Indemnités : 1^{er} trimestre déjà payé aux anciens Maire et conseillers. G. Cuisset propose que le solde de la ligne, soit environ 9 000 € soit basculé par exemple sur la ligne Fêtes et Cérémonies. Après discussions il est décidé de monter le budget Fêtes et Cérémonies à 5000 Euro, et de laisser en budget 9 000 € sur la ligne indemnités (soit 3 000 déjà versé au 1^{er} trimestre + 6000).
Subventions 2014 : même montant global que 2013.

Recettes section de fonctionnement : 464 108,92 €

Recettes section investissements : 57 200 + 91 610 € (vir fonct) = 148.810 €

Dépenses section investissements : 148 810,00 €, dont 96 510 € à mettre au chapitre 21.

- Sur la somme de 96 510 €, 15 100 € ont déjà été engagés en 2014 par la précédente municipalité (ralentisseurs, parking ...).
- N.B. 52 300 € en remboursements d'emprunts

Résultat du vote du budget principal :

Pour :9 ; Abstentions : 2 (Maire, et 1^{er} adjoint par procuration)

Le budget principal est adopté.

Divers ne donnant pas lieu à délibération

Néant

La séance est levée à 23h47

4